

Compte rendu Conseil Municipal

du 02 Décembre 2022 à 20 h 30

Présents : Sophie CHASSAGNEL

Jérôme FOUILLAT, Thierry BEAUX, Didier DELORME, Marie-Christine DUCREUX, Chantal GOUTTARD, Sylvie PERNET, Jean-Paul BROSSAT, Eric DUCREUX, Marie-Christine GOUTON

Excusée : Céline PILON

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2022

approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR du présent conseil municipal :

- Approbation rapport d'activité et compte administratif 2021 de la COR
- Rapport du SIEMLY sur la qualité de l'eau 2021
- Rapport sur le service de gestion des déchets 2021
- Rapports sur le service assainissement collectif et non collectif 2021

Les points précédents sont approuvés à l'unanimité

RAPPORTS disponibles en Mairie

- Fond de la concours de la COR : **APPROUVE à l'unanimité**
Subvention de 50 000 € débloquée pour la salle des fêtes (fond de concours 2019)
Déblocage du fond de concours 2020-2023 de 23 184 € à utiliser avant fin 2023, prévue pour divers projets d'investissement.
- SRDEII 2022-2023 (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) : Aide auprès des entreprises pour se développer, maintenir le commerce de proximité...
Le conseil n'adhère pas à cette convention du faible nombre de commerce sur la commune. **APPROUVE à l'unanimité**
- Tarifs du gîte (Erratum)
Forfait Gîte complet Hiver du 1/11 au 31/3 Tarif 240 € et non 270 €. **APPROUVE à l'unanimité**

– Economies d'énergie :

Décision unanime de modifier la durée d'extinction : à partir de 22h jusqu'à 6h, soit 8h de coupure préconisé par le Syder.

QUESTIONS DIVERSES

□ Bulletin Municipal

Avant de commencer la réunion, prise d'une photo du conseil municipal.
Pour la photo de couverture du bulletin : salle des fêtes avec le drone.

- Syder et Enedis en désaccord sur contrat de renouvellement de concession.
Bouclier tarifaire sur l'électricité augmentation de 15 % au lieu de 30 % due au fait que nous sommes une petite commune.

□ Résiliation concession réseau EPARI (Cable)

Auparavant les mairies, les écoles et tous les bâtiments publics ne payaient pas la connexion Internet. Suite à la résiliation de concession de l'EPARI et de la vente du réseau, la société Infra Corp nous propose un forfait de 36 € TTC par mois.

- Colis des anciens : distribution à partir du 12/13 Décembre par les conseillers.

Demande de colis différents pour les personnes en EHPAD.

□ Point sur le personnel de la commune

. Frédérique secrétaire de mairie nous quitte le 19 Décembre.

Elle sera remplacée par Sandra Cherblanc qui était secrétaire de mairie à Meys et qui fera 20 h à Affoux.

Il sera prévu un budget supplémentaire pour la commune, car elle bénéficie d'une prime le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Celui-ci sera mis en place pour tous les agents à partir de 2023.

- Marc est en accident de travail. Nous avons prévu de le remplacer par M Joseph Laurent, notamment pour les épisodes neigeux.

- Réception travaux salle des fêtes
Pratiquement terminée à part quelques détails à finaliser.
(fissures extérieures, chauffage à régler, légère fuite au niveau des tuyaux de chauffage à vérifier).
- Travaux de Voirie
Réalisés dernièrement, derrière la salle des fêtes et Impasse des Garennes.
- Règlement salle des fêtes
Nous allons mettre en place à partir du 1er Janvier 2023
un règlement la salle des fêtes.
- Gîte : règlement de bonne conduite :
 - Respect du vivre ensemble
 - Respect du voisinage : toutes nuisances interdites à partir de minuit
(musique extérieure interdite, musique intérieure faible)
 - Interdiction de se garer rue de la Cure sauf pour décharger ou charger
 - Caution pour groupe : 300 €
 - Caution individuelle : à déterminer
- Référent défense et foncier

Mme le Maire a été désignée à la majorité comme référent « Défense ».

Mme le Maire a été désignée à la majorité comme référent « foncier ».
- Demande de subvention par l'Association Ros'envie (pour aider les femmes atteintes d'un cancer).
Une location gratuite de la salle des fêtes a été accordée pour l'organisation d'une manifestation.

FIN DE LA REUNION A 23 H 45